

AR Prefecture

082-218200749-20221220-2022122004-DE  
Reçu le 31/01/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT

TARN ET GARONNE

NOMBRE DE MEMBRES

Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

DATE DE LA CONVOCATION : 13/12/2022

OBJET DE LA DELIBERATION

**Achat de tables pliantes pour la salle des fêtes**

Délibération N° 2022-20.12.04

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture de Castelsarrasin le

Et publication ou notification le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DEGRAMONT**

**SEANCE ORDINAIRE  
du 20 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle des fêtes.

**Présents:** Mme Pascale HAUWY, Mme Isabelle FAISANT, M. Alain UFFERTE, Mme Pierrette CANDELON, Mme Patricia SIGAUD, M. Christian DONNET, M. Laurent DIRAT. M. Thomas BENECH

**Absents excusés :** M. Olivier HENRY, Mme Amélie VIDALON.

**Absent :** Néant.

**Pouvoir:** Mme Amélie VIDALON a donné pouvoir à M. Thomas BENECH, M. Olivier HENRY a donné pouvoir à Mme Pierrette CANDELON.

M. Laurent DIRAT a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il serait opportun de renouveler les tables de la salle des fêtes.

Ceci, de manière à optimiser le système de rangement, tout en facilitant leur manipulation et leur transport lors de leur mise en place.

Il propose d'acquérir 20 tables pliantes avec un chariot de transport servant également de stockage suivant devis de la société DMC Direct pour l'achat de tables en 180 cm X 76 cm et d'un chariot pour un montant total T.T.C. de 2.191, 66 €.

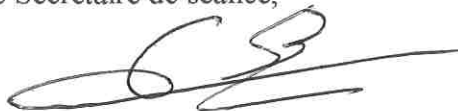
Après débat sur l'utilité de cet achat et sa rentabilité, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Cette acquisition est acceptée à la majorité.

Le conseil municipal Charge Monsieur le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,



Laurent DIRAT

Le Maire,



Claude TRIFFAULT